

EXPÉDITION

SAS
ACTHUISS GRAND-EST
Huissiers de Justice Associés

Etudes de REIMS
34 Rue des Moulins
51100 REIMS

Etude de VITRY-LE-FRANCOIS
15 Rue d'Enfer
51300 VITRY-LE-FRANCOIS

Bureau secondaire :
3 Ruelle du Café
51160 AY

TEL : 03.26.05.08.11

MAIL : contact@age-huissiers.fr

MAIL CONSTAT : constat@age-huissiers.fr

Acthuiss
Grand
Est
Huissiers de justice associés

SOMMAIRE

| | |
|--|---------|
| Constatations du 30 septembre 2021 | Page 5 |
| Constatations Mairie COULOMMES-LA-MONTAGNE | Page 6 |
| Constatations Mairie PARGNY-LES-REIMS..... | Page 9 |
| | |
| Constatations du 16 octobre 2021 | Page 12 |
| Constatations Mairie COULOMMES-LA-MONTAGNE | Page 13 |
| Constatations Mairie PARGNY-LES-REIMS..... | Page 16 |
| | |
| Constatations du 19 novembre 2021 | Page 19 |
| Constatations Mairie COULOMMES-LA-MONTAGNE | Page 20 |
| Constatations Mairie PARGNY-LES-REIMS..... | Page 23 |



L'AN DEUX MIL VINGT-ET-UN

**ET LE TRENTE SEPTEMBRE
ET LE SEIZE OCTOBRE
ET LE DIX NEUF NOVEMBRE**

A LA REQUETE DE :

La société par actions simplifiée à associé unique ENGIE PV PARGNY LES REIMS inscrite au Registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER sous le numéro B 843 191 602, ayant son siège social à MONTPELLIER (34000), 215 rue Samuel Morse, agissant par son représentant légal en exercice.

Représentée par Monsieur Olivier MILLION, Chef de projets Développement EnR.

LEQUEL M'EXPOSE :

Qu'une enquête publique commencera le 16 octobre 2021 en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de PARGNY-LES-REIMS (51390).

Qu'à cet effet, un avis d'enquête publique « *Demande de permis de construire déposée par la société ENGIE GREEN en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de PARGNY-LES-REIMS* » a été émis le 20 septembre 2021 par l'adjoint au chef de service pour le préfet et par délégation.

Que des copies dudit avis ont été affichées aux mairies de COULOMMES-LA-MONTAGNE (51390) et PARGNY-LES-REIMS (51390) et à proximité du site ENGIE.

Que l'avis est également disponible sur le site internet des services de l'Etat dans le département où il a été délivré.

Qu'il me requiert de bien vouloir procéder à toutes constatations utiles, puis dresser procès-verbal de mes opérations, à toutes fins utiles et pour la sauvegarde de ses droits.

CONSTATATIONS DU 30 SEPTEMBRE 2021



MAIRIE DE COULOMMES-LA-MONTAGNE

**DEFERANT A CETTE REQUISITION, JE, MADAME VOLFART CHLOE,
CLERC D'HUISSIER DE JUSTICE HABILITE AUX CONSTATS AU SEIN DE
LA SAS ACTHUISS GRAND EST AYANT SON SIEGE SOCIAL A REIMS (51),
34 RUE DES MOULINS**

**Me suis rendue le trente septembre deux mille vingt-et-un sur la
commune de COULOMMES-LA-MONTAGNE (51390) où j'ai effectué les
constatations suivantes :**

Je constate la présence d'un affichage de format A3 sur fond de couleur jaune
à l'extérieur de la mairie de COULOMMES-LA-MONTAGNE

Je note que cet affichage porte la mention « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE »
en caractères gras et majuscules de couleur noire.

Je constate que l'avis d'enquête publique « Demande de permis de construire
déposée par la société ENGIE GREEN en vue de la construction d'une centrale
photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de PARGNY-LES-REIMS
» émis le 20 septembre 2021 est reproduit.

Je note que l'intégralité des mentions de l'affichage sont visibles et lisibles
depuis la voie publique.



MAIRIE DE PARGNY-LES-REIMS

**DEFERANT A CETTE REQUISITION, JE, MADAME VOLFART CHLOE,
CLERC D'HUISSIER DE JUSTICE HABILITE AUX CONSTATS AU SEIN DE
LA SAS ACTHUISS GRAND EST AYANT SON SIEGE SOCIAL A REIMS (51),
34 RUE DES MOULINS**

**Me suis rendue le trente septembre deux mille vingt-et-un sur la
commune de PARGNY-LES-REIMS (51390) où j'ai effectué les
constatations suivantes :**

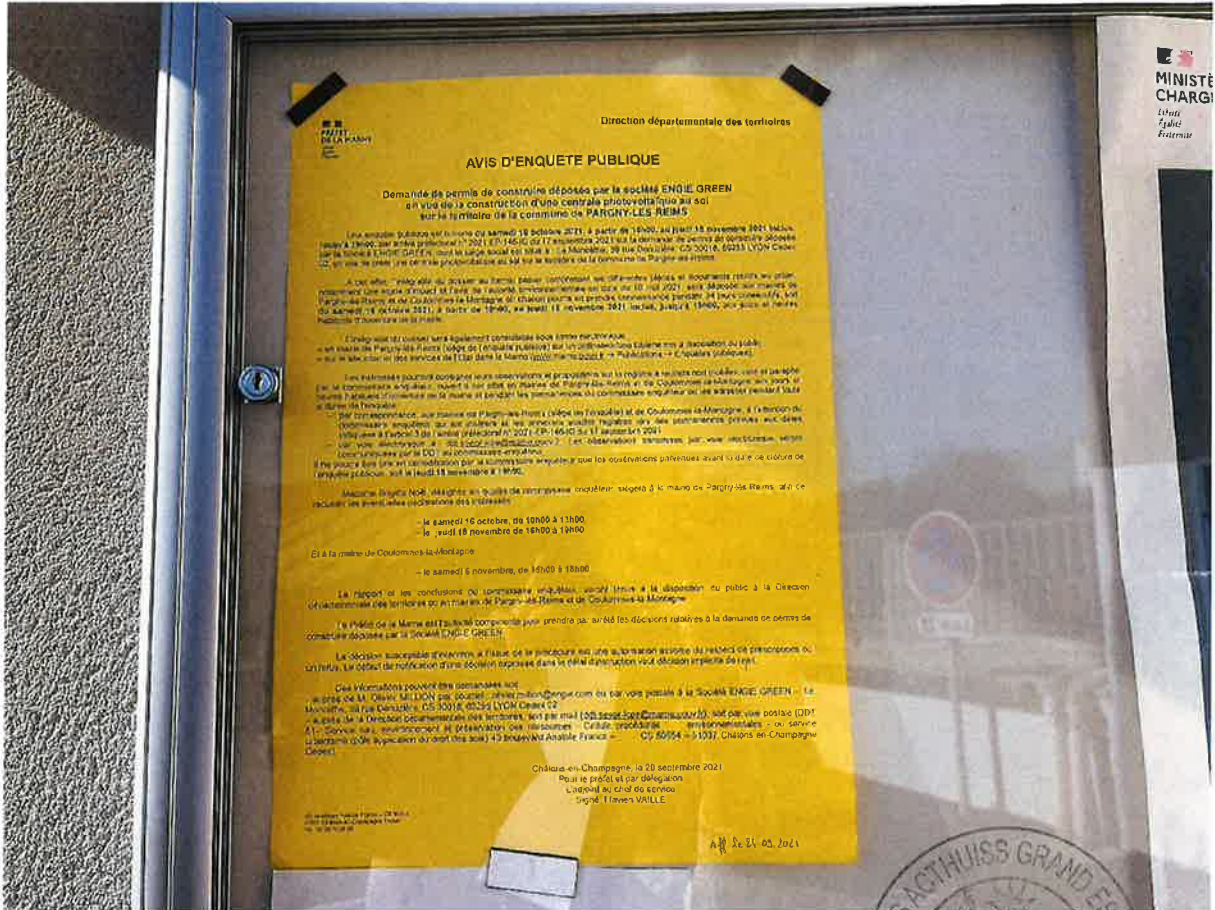
Je constate la présence d'un affichage de format A3 sur fond de couleur jaune à l'extérieur de la mairie de PARGNY-LES-REIMS.

Je note que cet affichage porte la mention « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » en caractères gras et majuscules de couleur noire.

Je constate que l'avis d'enquête publique « Demande de permis de construire déposée par la société ENGIE GREEN en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de PARGNY-LES-REIMS » émis le 20 septembre 2021 est reproduit.

Je note que l'intégralité des mentions de l'affichage sont visibles et lisibles depuis la voie publique.





Direction départementale des territoires

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande de permis de construire déposée par la société ENO LE GREEN
en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque sur sol
sous la toiture de la commune de PARGNY-LES-REMS

Une demande de permis de construire n° 2021-17-146-10 du 17 septembre 2021 sur la demande de permis de construire déposée par la société ENO LE GREEN, 10 rue de la République, 67100 PARGNY-LES-REMS, a été déposée en mairie de Pargny-les-Remis, le samedi 11 octobre 2021, à l'adresse suivante : Mairie de Pargny-les-Remis, 10 rue de la République, 67100 PARGNY-LES-REMS.

A cet effet, l'avis d'enquête a été affiché au bureau d'urbanisme de la commune de Pargny-les-Remis et notamment sur un panneau d'information qui se trouve au sein de l'édifice communal en date du 10 mai 2021, ainsi qu'à l'adresse suivante : Pargny-les-Remis, 10 rue de la République, 67100 PARGNY-LES-REMS, le samedi 11 octobre 2021, à l'adresse suivante : Mairie de Pargny-les-Remis, 10 rue de la République, 67100 PARGNY-LES-REMS.

Un avis d'enquête sera également consultable sous forme numérique en mairie de Pargny-les-Remis (10 rue de la République, 67100 PARGNY-LES-REMS) et sur le site internet de la Direction départementale des territoires de la Moselle (www.moselle.gouv.fr).

Les personnes souhaitant déposer leurs observations et propositions sur le projet, à l'exception des observations et propositions relatives aux documents annexés à la demande de permis de construire, doivent adresser leurs observations et propositions au commissaire enquêteur en lui adressant un pli fermé et cacheté, au service de la Direction départementale des territoires de la Moselle, 10 rue de la République, 57000 METZ.

Le présent avis est en consultation par la commune de Pargny-les-Remis, sous la réserve que les observations relatives au projet de permis de construire, adressées au commissaire enquêteur, ne soient pas prises en compte dans le cadre de la procédure de permis de construire.

– le samedi 16 octobre, de 10h00 à 11h00
– le jeudi 18 novembre, de 10h00 à 11h00

Et à la mairie de Coulmiers-la-Montagne
– le samedi 9 novembre, de 10h00 à 11h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, ainsi qu'un avis de la Direction des territoires de la Moselle de Pargny-les-Remis et de Coulmiers-la-Montagne.

Le Maire de la Mairie de Pargny-les-Remis prie de prendre en compte les documents relatifs à la demande de permis de construire déposée par la société ENO LE GREEN.

La décision susceptible d'être prise à l'issue de la procédure est une autorisation écrite du permis de construire ou un refus. Le délai d'instruction de la décision exposée dans le présent avis d'enquête est de 15 jours.

Des informations peuvent être consultées sur le site internet de la Direction départementale des territoires de la Moselle (www.moselle.gouv.fr) ou par voie postale à la Société ENO LE GREEN - La Moselle, 10 rue de la République, 67100 PARGNY-LES-REMS, ou par voie postale (DDT) à la Direction départementale des territoires de la Moselle, 10 rue de la République, 57000 METZ.

Château-en-Champagne, le 20 septembre 2021
Rue de la République
L'adjoint au chef de service
Signé : Xavier VALLÉE



CONSTATATIONS DU 16 OCTOBRE 2021



MAIRIE DE COULOMMES-LA-MONTAGNE

**DEFERANT A CETTE REQUISITION, JE, MADAME VOLFART CHLOE,
CLERC D'HUISSIER DE JUSTICE HABILITE AUX CONSTATS AU SEIN DE
LA SAS ACTHUISS GRAND EST AYANT SON SIEGE SOCIAL A REIMS
(51), 34 RUE DES MOULINS**

**Me suis rendue le seize octobre deux mille vingt-et-un sur la commune de
COULOMMES-LA-MONTAGNE (51390) où j'ai effectué les constatations
suivantes :**

Je constate la présence d'un affichage de format A3 sur fond de couleur jaune à l'extérieur de la mairie de COULOMMES-LA-MONTAGNE

Je note que cet affichage porte la mention « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » en caractères gras et majuscules de couleur noire.

Je constate que l'avis d'enquête publique « Demande de permis de construire déposée par la société ENGIE GREEN en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de PARGNY-LES-REIMS » émis le 20 septembre 2021 est reproduit.

Je note que l'intégralité des mentions de l'affichage sont visibles et lisibles depuis la voie publique.



MAIRIE DE PARGNY-LES-REIMS

DEFERANT A CETTE REQUISITION, JE, MADAME VOLFART CHLOE, CLERC D'HUISSIER DE JUSTICE HABILITE AUX CONSTATS AU SEIN DE LA SAS ACTHUISS GRAND EST AYANT SON SIEGE SOCIAL A REIMS (51), 34 RUE DES MOULINS

Me suis rendue le seize octobre deux mille vingt-et-un sur la commune de PARGNY-LES-REIMS (51390) où j'ai effectué les constatations suivantes

:

Je constate la présence d'un affichage de format A3 sur fond de couleur jaune à l'extérieur de la mairie de PARGNY-LES-REIMS.

Je note que cet affichage porte la mention « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » en caractères gras et majuscules de couleur noire.

Je constate que l'avis d'enquête publique « Demande de permis de construire déposée par la société ENGIE GREEN en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de PARGNY-LES-REIMS » émis le 20 septembre 2021 est reproduit.

Je note que l'intégralité des mentions de l'affichage sont visibles et lisibles depuis la voie publique.



CONSTATATIONS DU 19 NOVEMBRE 2021



MAIRIE DE COULOMMES-LA-MONTAGNE

DEFERANT A CETTE REQUISITION, JE, MADAME VOLFART CHLOE, CLERC D'HUISSIER DE JUSTICE HABILITE AUX CONSTATS AU SEIN DE LA SAS ACTHUISS GRAND EST AYANT SON SIEGE SOCIAL A REIMS (51), 34 RUE DES MOULINS

Me suis rendue le dix-neuf novembre deux mille vingt-et-un sur la commune de COULOMMES-LA-MONTAGNE (51390) où j'ai effectué les constatations suivantes :

Je constate la présence d'un affichage de format A3 sur fond de couleur jaune à l'extérieur de la mairie de COULOMMES-LA-MONTAGNE

Je note que cet affichage porte la mention « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » en caractères gras et majuscules de couleur noire.

Je constate que l'avis d'enquête publique « Demande de permis de construire déposée par la société ENGIE GREEN en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de PARGNY-LES-REIMS » émis le 20 septembre 2021 est reproduit.

Je note que l'intégralité des mentions de l'affichage sont visibles et lisibles depuis la voie publique.



MAIRIE DE PARGNY-LES-REIMS

**DEFERANT A CETTE REQUISITION, JE, MADAME VOLFART CHLOE,
CLERC D'HUISSIER DE JUSTICE HABILITE AUX CONSTATS AU SEIN DE
LA SAS ACTHUISS GRAND EST AYANT SON SIEGE SOCIAL A REIMS (51),
34 RUE DES MOULINS**

**Me suis rendue le dix-neuf novembre deux mille vingt-et-un sur la
commune de PARGNY-LES-REIMS (51390) où j'ai effectué les
constatations suivantes :**

Je constate la présence d'un affichage de format A3 sur fond de couleur jaune
à l'extérieur de la mairie de PARGNY-LES-REIMS.

Je note que cet affichage porte la mention « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE »
en caractères gras et majuscules de couleur noire.

Je constate que l'avis d'enquête publique « Demande de permis de construire
déposée par la société ENGIE GREEN en vue de la construction d'une centrale
photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de PARGNY-LES-REIMS
» émis le 20 septembre 2021 est reproduit.

Je note que l'intégralité des mentions de l'affichage sont visibles et lisibles
depuis la voie publique.





MINISTÈRE
CHARGÉ
des
Affaires
Intérieures

Direction départementale des territoires

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de permis de construire déposée par la société ENGIE GREEN en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de PARGNY-LES-REIMS

Une enquête publique est ouverte du samedi 16 octobre 2021, à partir de 15h00, au jeudi 18 novembre 2021 (inclus), jusqu'à 15h00, par arrêté préfectoral n° 2021-131 du 12-10-2021 et 17 septembre 2021 sur la commune de Pargny-les-Reims. Cette enquête est organisée par la Société ENGIE GREEN, sous le régime fiscal et social à La Motteville, 59 rue Demoulès, CS 20016, 02705 LYON Cedex 02. Elle vise à étudier une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Pargny-les-Reims.

À cet effet, l'intégralité du dossier de permis, papier cartographique au format A3 ainsi que l'ensemble des documents relatifs au projet, notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale en date du 13 mai 2021, sont déposés aux mains de Pargny-les-Reims et de Courdimont-la-Montagne où chacun pourra en prendre connaissance pendant les jours susmentionnés, à partir du samedi 16 octobre 2021, à partir de 15h00, au jeudi 18 novembre 2021 (inclus), jusqu'à 15h00, aux jours et heures indiqués d'un encart de la mairie.

La possibilité de consulter le dossier est également consultable sous forme électronique sur le territoire de Pargny-les-Reims (accès à l'application publique sur un ordinateur ou tablette) ou à l'adresse suivante : www.commune-pargny-les-reims.fr ou à l'adresse suivante : www.commune-courdimont-la-montagne.fr.

Les personnes pourront également déposer leurs observations et propositions au registre à disposition des maires, sous et pendant par le territoire susmentionné, ainsi que par les maires de Pargny-les-Reims, 14 rue Courdimont-la-Montagne aux jours et heures indiqués d'un encart de la mairie et/ou les administrations du commissaire enquêteur ou les administrateurs pendant les jours susmentionnés, aux communes de Pargny-les-Reims (rue de la République) et de Courdimont-la-Montagne, à l'exception du jour susmentionné, à l'adresse suivante : ccm@commune-pargny-les-reims.fr ou ccm@commune-courdimont-la-montagne.fr.

Le présent avis est publié en vertu de l'article 12 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 relative à la transparence de l'information sur la vie publique et de l'article 12 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 relative à la transparence de l'information sur la vie publique.

Monsieur le Maire de Pargny-les-Reims et Monsieur le Maire de Courdimont-la-Montagne sont invités à se rendre sur le territoire susmentionné les jours et heures indiqués ci-dessous :

- le samedi 16 octobre, de 15h00 à 19h00
- le jeudi 18 novembre, de 15h00 à 19h00

Et à la mairie de Courdimont-la-Montagne :

- le samedi 6 novembre, de 15h00 à 19h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires de la Région de Champagne-Ardenne et de la Région de Champagne-Ardenne.

Le Préfet de la Région de Champagne-Ardenne peut prendre par arrêté les décisions relatives à la demande de permis de construire déposée par la Société ENGIE GREEN.

La décision susceptible d'être prise à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Le délai de modification d'une décision expresse dans le délai d'expiration vaut décision implicite de rejet.

Des informations peuvent être obtenues soit :

- auprès de M. Olivier MILLON par e-mail : olivier.millon@engie.com ou par voie postale à la Société ENGIE GREEN - La Motteville, 59 rue Demoulès, CS 20016, 02705 LYON Cedex 02
- auprès de la Direction départementale des Territoires - soit par mail : ddt@departement-champagneardenne.fr, soit par voie postale (DDT 51 - Service des autorisations de construction et préservation des ressources - Casiers procédures - Informations et services - 04 service client - 12 rue de la République - 51007 Châlons-en-Champagne Cedex 02 - CS 20354 - 51007 Châlons-en-Champagne Cedex 02)

Châlons-en-Champagne, le 20 septembre 2021
Pour le Préfet et par délégation
L'Officier de l'Etat
Nicolas TOURNELLE

LES ACTIFS DU GRAA EST DÉCERNÉ PAR LES JUDGES DE JUSTICE ASSOCIÉS

Une copie de l'avis d'enquête publique « Demande de permis de construire déposée par la société ENGIE GREEN en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de PARGNY LES REIMS » du 20 septembre 2021 est annexée au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Afin d'illustrer mes dire, j'ai pris 18 photographies, lesquelles sont intégrées au présent procès-verbal de constat.

Fait pour servir et valoir ce que de droit sur 26 feuillets.

COUT DU PROCES-VERBAL DE CONSTAT :

| | |
|-----------------------|---------------------|
| EMOLUMENT..... | 200,00 |
| SCT..... | 7,67 |
| TVA 20.0%..... | 41,53 |
| TOTAL TTC..... | 249,20 EUROS |

Madame VOLFART Chloé
Clerc habilité aux constats

Maître BLAS Anne-Laure
Huissier de Justice

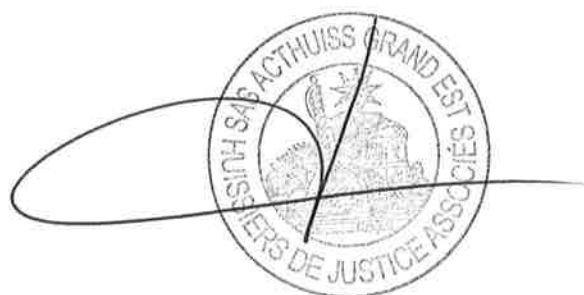
SAS ACTHUISS GRAND EST

Huissiers de Justice

34 Rue des Moulins - 51100 REIMS

15 Rue d'Enfer - 51300 VITRY LE FRANCOIS

3 Ruelle du Café - 51160 AY CHAMPAGNE





**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande de permis de construire déposée par la société ENGIE GREEN en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de PARGNY-LES-REIMS

Une enquête publique est ouverte **du samedi 16 octobre 2021, à partir de 10h00, au jeudi 18 novembre 2021 inclus, jusqu'à 19h00**, par arrêté préfectoral n° 2021 EP-146-IC du 17 septembre 2021 sur la demande de permis de construire déposée par la Société ENGIE GREEN, dont le siège social est situé à : Le Monolithe, 59 rue Denuzière, CS 30018, 69285 LYON Cedex 02, en vue de créer une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Pargny-lès-Reims.

A cet effet, l'intégralité du dossier au format papier comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet, notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale en date du 10 mai 2021, sera déposée aux mairies de Pargny-lès-Reims et de Coulommès-la-Montagne où chacun pourra en prendre connaissance pendant 34 jours consécutifs, soit **du samedi 16 octobre 2021, à partir de 10h00, au jeudi 18 novembre 2021 inclus, jusqu'à 19h00**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

L'intégralité du dossier sera également consultable sous forme électronique :

- en mairie de Pargny-lès-Reims (siège de l'enquête publique) sur un ordinateur/une tablette mis à disposition du public ;
- sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne (www.marne.gouv.fr → Publications → Enquêtes publiques).

Les intéressés pourront consigner leurs observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet en mairies de Pargny-lès-Reims et de Coulommès-la-Montagne aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et pendant les permanences du commissaire enquêteur ou les adresser pendant toute la durée de l'enquête :

- par correspondance, aux mairies de Pargny-lès-Reims (siège de l'enquête) et de Coulommès-la-Montagne, à l'attention du commissaire enquêteur qui les insérera et les annexera auxdits registres lors des permanences prévues aux dates indiquées à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 2021-EP-146-IC du 17 septembre 2021 ;
- par voie électronique à : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr. Les observations transmises par voie électronique seront communiquées par la DDT au commissaire-enquêteur.

Il ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur que les observations parvenues avant la date de clôture de l'enquête publique, soit le **jeudi 18 novembre à 19h00**.

Madame Brigitte Noël, désignée en qualité de commissaire enquêteur, siègera à la mairie de Pargny-lès-Reims, afin de recueillir les éventuelles déclarations des intéressés :

- le **samedi 16 octobre, de 10h00 à 13h00**,
- le **jeudi 18 novembre de 16h00 à 19h00**.

Et à la mairie de Coulommès-la-Montagne :

- le **samedi 6 novembre, de 15h00 à 18h00**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires ou en mairies de Pargny-lès-Reims et de Coulommès-la-Montagne.

Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à la demande de permis de construire déposée par la Société ENGIE GREEN.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Le défaut de notification d'une décision expresse dans le délai d'instruction vaut décision implicite de rejet.

Des informations peuvent être demandées soit :

- auprès de M. Olivier MILLION par courriel : olivier.million@engie.com ou par voie postale à la Société ENGIE GREEN - Le Monolithe, 59 rue Denuzière, CS 30018, 69285 LYON Cedex 02 ;
- auprès de la Direction départementale des territoires, soit par mail (ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr), soit par voie postale (DDT 51- Service eau, environnement et préservation des ressources - Cellule procédures environnementales - ou service urbanisme (pôle application du droit des sols) 40 boulevard Anatole France – CS 60554 – 51037 Châlons-en-Champagne Cedex).

Châlons-en-Champagne, le 20 septembre 2021

Pour le préfet et par délégation
L'adjoint au chef de service

Signé: Flavien VAILLE